

Assurance | Placements | Assurance collective

Rentes viagères prescrites

Revenu de retraite
fiscalement avantageux



L'imposition demeure un facteur important dans la planification de votre revenu de retraite et l'utilisation d'une rente viagère prescrite constitue l'un des meilleurs moyens de générer un revenu fiscalement avantageux.

Lorsqu'une rente viagère est souscrite, la titulaire ou le titulaire reçoit des versements de revenu réguliers comprenant le capital et l'intérêt. La méthode d'imposition de l'intérêt dépend du choix d'imposition du titulaire à l'établissement du contrat, soit « imposition prescrite » ou « imposition non prescrite ».

Imposition non prescrite :

En vertu de l'imposition des rentes non prescrites, le taux d'intérêt est entièrement imposable au taux marginal d'imposition de la ou du titulaire. Le titulaire paie beaucoup plus d'impôt au cours des premières années (lorsque la partie intérêt du versement de rente est plus importante) et la partie imposable diminue avec les années.

Imposition prescrite :

Cette option d'imposition est propre aux rentes immédiates non enregistrées. Les titulaires de contrat adorent le traitement fiscal privilégié et le taux d'imposition uniforme – voilà deux grands avantages qui peuvent entraîner une économie nette d'impôt très intéressante. Ces avantages sont présentés dans les lignes qui suivent :

Traitement fiscal privilégié :

L'Agence du revenu du Canada (l'ARC) affecte un traitement fiscal privilégié aux rentes viagères prescrites autorisant une imposition seulement à la partie intérêt. Ceci constitue un excellent moyen de profiter d'une économie d'impôt considérable par rapport autres options de placement non enregistrées.

Imposition uniforme du revenu :

Contrairement aux autres placements, la rente viagère prescrite comporte une structure d'imposition uniforme, ce qui signifie que le montant imposable est réparti de façon égale au cours de la vie de la ou du titulaire pour les années à venir. En conséquence, le revenu net d'impôt demeure relativement stable. Ce moyen peut contribuer à garantir le paiement des dépenses essentielles et vous permettre de savoir le montant du revenu discrétionnaire disponible chaque année.

Donc le choix d'imposition de la rente « prescrite » ou « non prescrite » n'aura pas d'incidence sur le montant de versement de revenu de la ou du titulaire, mais aura cependant des répercussions majeures sur le revenu net d'impôt du titulaire.

Qui est admissible à la rente viagère prescrite?

La plupart des gens sont admissibles à l'option d'imposition prescrite, à condition que :

- la source des fonds soit non enregistrée;
- la ou le titulaire et la rentière ou le rentier soient une seule et même personne;
- les paiements ne soient pas reportés au-delà de la fin de l'année civile suivante;
- la période garantie ne se prolonge pas après l'âge de 90 ans;
- les versements de revenu ne soient pas indexés;

Avez-vous des questions au sujet des rentes viagères prescrites? Votre conseillère ou conseiller peut vous fournir des renseignements supplémentaires et vous aider à déterminer de quelle façon une rente viagère prescrite de l'Équitable peut contribuer à atteindre vos objectifs financiers.

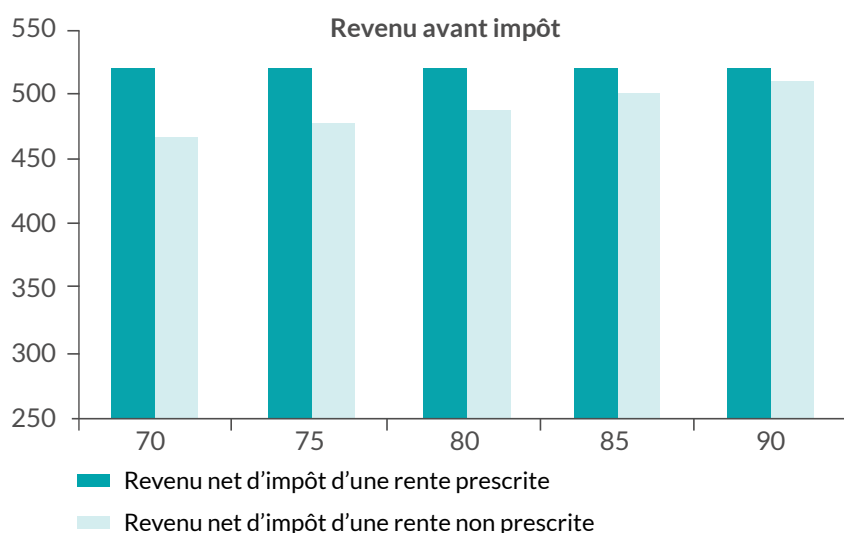


Étude de cas : rente viagère prescrite

Robert est prêt à prendre sa retraite et dispose de 100 000 \$ dans un compte d'épargne non enregistré. Il a maintenant 65 ans et voudrait pouvoir compter sur une source de revenu de retraite pour le reste de sa vie. Il aimerait investir dans un placement sûr et sans trop courir de risques; il trouve important de ne pas épuiser son épargne de son vivant.

Son conseiller lui suggère d'envisager une rente viagère prescrite. Elle lui fournira un revenu mensuel garanti de 542 \$ à vie et la prescription de la rente lui procurera des avantages fiscaux importants.

En optant pour une rente à imposition prescrite plutôt qu'une rente à imposition non prescrite, Robert paiera moins d'impôt donnant lieu à un revenu net d'impôt plus élevé.



À quel montant de revenu supplémentaire net d'impôt peut-il s'attendre?

Un total de :

- 1 774 \$ dès l'âge de 70 ans
- 4 593 \$ dès l'âge de 75 ans
- 6 761 \$ dès l'âge de 80 ans
- 8 252 \$ dès l'âge de 85 ans
- 9 083 \$ dès l'âge de 90 ans

Selon une rente sur une tête, homme de 65 ans, un dépôt de 100 000 \$ et une garantie de versement de 7 ans à un taux marginal d'imposition de 32 %.

Une rente viagère prescrite permettra à Robert de jouir des avantages suivants :

- Un revenu garanti pour le reste de sa vie, lui procurant la tranquillité d'esprit sachant qu'il n'épuisera pas son épargne-retraite de son vivant
- Une imposition uniforme du revenu apportant un revenu fiable net d'impôt
- Une importante économie d'impôt en comparaison avec la rente viagère non prescrite ou autre placement portant intérêt générant un revenu net d'impôt plus élevé chaque année

Cette étude de cas est donnée à titre d'exemple seulement. Les montants de revenu fluctueront en fonction du taux d'intérêt. Les montants imposables ne sont pas garantis et sont déterminés en fonction des règles fiscales en vigueur lesquelles sont sous réserve de modifications par l'Agence de revenu du Canada. Ces renseignements ne constituent pas un avis juridique, fiscal ou autre avis professionnel. Discutez avec votre conseillère ou votre conseiller professionnel au sujet de votre placement particulier et de votre situation fiscale. Ces renseignements fournis sont réputés être exacts; leur exactitude n'est cependant pas garantie.

Discutez-en avec votre conseillère ou conseiller dès aujourd'hui afin de découvrir la façon d'intégrer une rente viagère prescrite de l'Équitable à votre plan financier personnalisé.

À propos de l'Équitable

Chez l'Équitable, nous croyons à la force d'agir ensemble. C'est ce qui nous inspire pour servir nos clients, soutenir les conseillers et faire grandir nos communautés.

En collaboration avec les conseillers, nous offrons des solutions d'assurance, de placement et d'assurance collective pour aider nos clients à protéger aujourd'hui et à préparer demain. Le monde est meilleur lorsqu'on agit tous ensemble.



Assurance | Placements | Assurance collective